Des formations pour tous, de la 4e au doctorat

L'enseignement agricole apporte une attention particulière au cheminement de chaque apprenant : à ceux qui ont déjà un projet assez défini, il propose la formation adaptée ; à ceux qui cherchent leur voie, il propose tout un éventail de possibilités et un accompagnement personnalisé. Ses établissements préparent à une diversité de métiers et proposent pour cela une diversité de formations, de la 4e au doctorat, accessibles par la voie scolaire et/ou l'apprentissage.

Parmi les 215 000 élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole, l'alternance constitue une voie de formation importante. Elle concerne 44 % des apprenants de l'enseignement technique en 2023, également répartis entre l'apprentissage et l'alternance sous statut scolaire. Dans l'enseignement supérieur, cette voie est de plus en plus empruntée (17 % en 2023, soit +5 % ces cinq dernières années), notamment par les ingénieurs.

En 2023-2024, 74 % des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole suivent une formation professionnelle, avec 72 % des apprenants de l'enseignement technique (CAPA, bac pro et BTSA) et l'ensemble de ceux de l'enseignement supérieur. Aux côtés des apprenants de la filière professionnelle de l'enseignement technique, 28 % des effectifs suivent des formations générales et technologiques. Parmi eux, 12 % préparent un baccalauréat général ou technologique « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ». Certains établissements ont également des élèves dès la classe de quatrième ou de troisième, qui représentent 16 % des effectifs. Enfin, quelques établissements accueillent des classes préparatoires aux grandes écoles (environ 0,4 % des effectifs).

Les établissements de l'enseignement technique accueillent l'offre de formation de l'enseignement supérieur court avec le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). Parmi les étudiants et apprentis en BTSA, près des trois quarts sont spécialisés dans les secteurs de la production agricole, de l'aménagement des espaces et de la protection de l'environnement.

L'enseignement supérieur agricole assure quant à lui la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes et disposent aussi d'une offre de formation licences professionnelles, masters, doctorats. Depuis 2021, les bacheliers peuvent directement accéder aux écoles nationales vétérinaires dans Parcoursup. Ils vont devenir vétérinaires en six ans, alors que la durée totale des études pour devenir vétérinaire pour les autres voies de recrutement est de sept ou huit ans.

Les diplômes sont régulièrement mis à jour, quelle que soit la voie de formation (scolaire, apprentissage et formation professionnelle continue). Ces rénovations permettent de continuer à répondre aux besoins des entreprises et à faire évoluer les diplômes dans le cadre de la transition agroécologique.
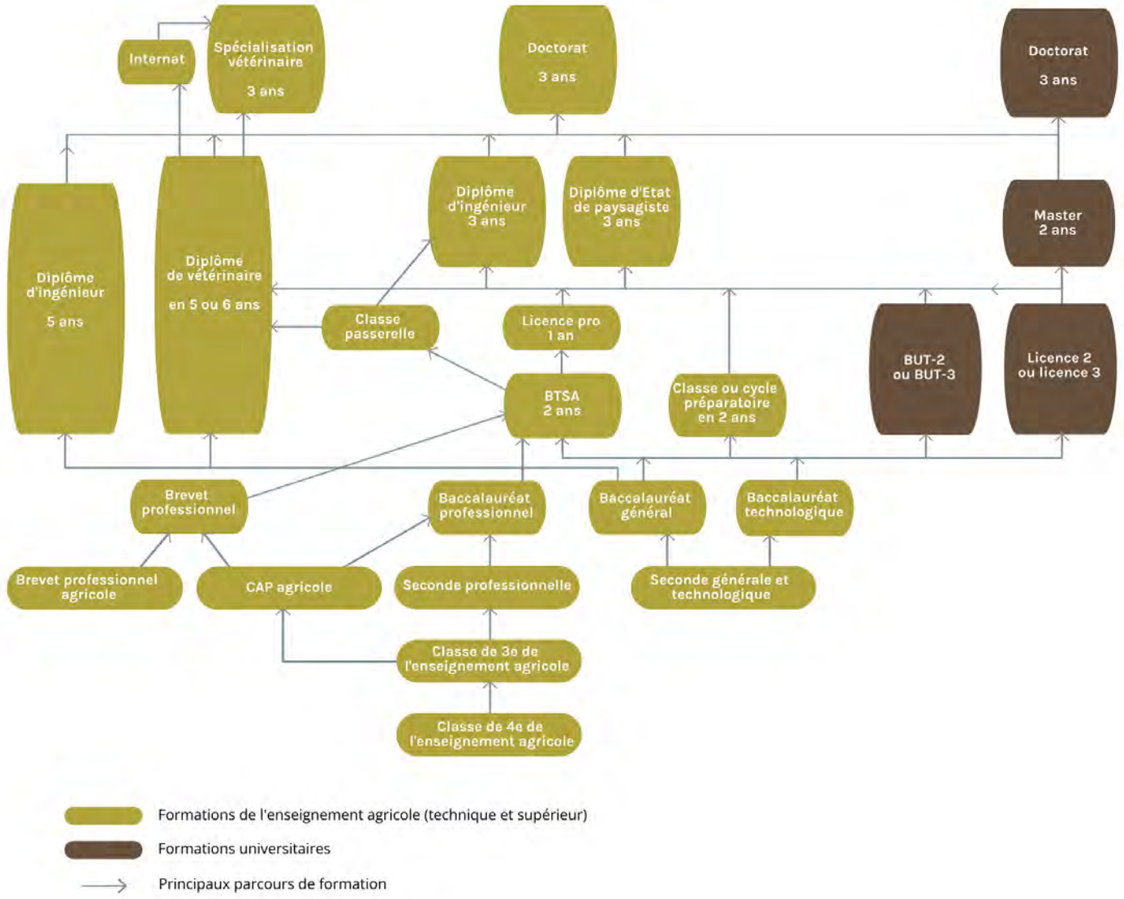
SCHÉMA DES FORMATIONS DE LA 4e AU DOCTORAT